

Laboratoire MIDAC	Conditions générales de ventes	Date de création	28.11.2017
	FOR_adm_11	Version	01/ 14.12.2018

1.Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente/prestation de service (CGV) régissent les relations contractuelles entre Laboratoire MIDAC (LM) et ses Clients. Elles s'appliquent à toutes les prestations fournies par LM.

En réponse à une demande de prestation, LM adresse un devis comprenant une proposition technique et financière, qui constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes CGV.

2.Commande et délai d'exécution

Toute commande passée à LM implique l'acceptation par le Client des présentes CGV et des conditions particulières figurant sur le devis, qui prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur ses conditions d'achat.

Les délais de réalisation figurant sur le devis sont donnés à titre indicatif. L'exécution de la prestation pourra débuter après la bonne réception par LM des éléments nécessaires (bon de commande, échantillons, fiche de données de sécurité, tout autre document relatif à la commande ou à l'échantillon) et le cas échéant du règlement de l'acompte lorsque celui est mentionné dans le devis.

Le dépassement des délais ne donne pas au Client la faculté d'annuler la commande ou de refuser la prestation et ne peut donner lieu à retenue, compensation, pénalités ou dommages et intérêts.

Toute condition particulière à une commande existante ne s'appliquera pas automatiquement aux commandes suivantes. Chaque offre de LM acceptée par le Client sera traitée comme un contrat distinct.

Toute prestation additionnelle demandée par le Client sur des échantillons reçus par LM, sera traitée comme une nouvelle commande, pouvant notamment impliquer de nouveaux délais indicatifs d'exécution.

3.Prix et conditions de paiement

Les prestations d'analyse sont réalisées au tarif accepté par le Client selon le devis en vigueur.

Les prix sont établis sur la base des données fournies par le Client et pour des conditions normales d'exécution de la prestation. Pour les prestations d'analyses, LM se réserve la possibilité d'appliquer une majoration des prix indiqués dans le devis dans l'hypothèse où des propriétés particulières des échantillons, inconnues au moment de l'établissement du devis, engendreraient des coûts supplémentaires pour l'exécution de la prestation. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation. En cas de défaut de qualité ou de quantité de l'échantillon, LM se réserve le droit de refuser l'exécution de la prestation, le Client dûment informé pourra procéder à la transmission d'un nouvel échantillon.

Le Client doit s'assurer, et garantir, qu'aucun échantillon ne représente un danger pour LM.

Sauf indication contraire, le paiement doit intervenir dans un délai de trente jours à compter de la date de facturation par virement.

LM pourra conditionner la validité de l'offre au paiement d'un acompte lors de l'acceptation du devis.

En cas de non-paiement à l'échéance de tout ou partie des sommes dues, LM sera en droit de réclamer, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, une pénalité de retard calculée par application du taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne ("à son opération de refinancement la plus récente") majoré de 10 points et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€, sans préjudice du droit pour LM de solliciter le remboursement de tous les frais occasionnés par le recouvrement, amiable ou contentieux, des sommes dues, supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire susvisée et de suspendre toutes les commandes en cours.

4. Fourniture des échantillons

Le Client doit mettre gratuitement à la disposition de LM les échantillons nécessaires à la réalisation de la prestation. Leur transport se fait sous la responsabilité et au frais du Client.

La réception des échantillons se fait du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, à l'adresse précisée sur le devis.

Le Client devra s'assurer de la conformité de l'échantillon, avec les lois et réglementation en vigueur concernant notamment leur marquage et les déchets dangereux, et s'engage à communiquer systématiquement à LM, par écrit avant la remise de l'échantillon, toutes informations utiles concernant notamment la sureté et la sécurité des échantillons, leur transport et leur élimination, et ce compris toute caractéristique connue et/ou suspecte de toxicité et/ou de contamination, d'inflammabilité, risque d'explosion, et à informer LM sur les risques que les échantillons pourraient présenter pour les locaux, matériels, personnels de LM.

Le Client supportera tous les couts liés à l'élimination des déchets dangereux résultant de l'échantillon.

Pour toute réexpédition, les frais de transport sont facturés en sus. Les échantillons voyagent à l'expédition comme à la réexpédition sous la responsabilité et aux risques du Client.

Laboratoire MIDAC	Conditions générales de ventes	Date de création	28.11.2017
	FOR_adm_11	Version	01/ 14.12.2018

LM ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la détérioration des échantillons, du seul fait de l'usage ou de l'expérimentation pour lesquels ils lui ont été confiés.

L'échantillon ou son reliquat est conservé par LM jusqu'à 30 jours, lorsque cela s'avère pertinent, la durée sera dépendante de la nature de l'échantillon, à compter de la réception du rapport d'essais par le Client.

5.Prestation sous accréditation Cofrac

Les rapports d'essais concernant les prestations couvertes par l'accréditation COFRAC, portée disponible sur le site www.cofrac.fr sous le N° 1-0019 seront émis sous couvert de l'accréditation COFRAC. LM s'engage sur la qualité du résultat compte tenu de la mise en œuvre stricte et rigoureuse de la méthode accréditée.

Dans le cas où LM ne pourrait pas réaliser l'analyse en respectant strictement l'application de la méthode, il préviendra le Client et les résultats ne pourront alors être rendus sous couvert de l'accréditation COFRAC.

Le Rapport d'essais présente le logo COFRAC si celui-ci concerne au moins une méthode accréditée. Ces dernières sont alors repérées.

6.Résultats et rapport d'essai

Les résultats analytiques des prestations réalisées par LM sont fournis sous forme de rapport d'essais, établis en langue française, sous en-tête de LM au nom du Client.

Le rapport d'essais est envoyé par voie électronique à compter du 1^{er} janvier 2019. Seuls les documents originaux et les copies certifiées conformes font foi vis-à-vis d'un tiers. Aucune modification ni altération ne pourront être portées sur ces documents après communication. La reproduction d'un document établi par LM n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute autre référence aux prestations de LM, doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de LM.

Si le Client souhaite plusieurs exemplaires d'un rapport ou sa rédaction dans une autre langue, il en fera la demande expresse et ce complément sera facturé en sus.

LM tient à la disposition du client, sur demande, les informations sur les incertitudes de mesures des résultats de ses essais. Ces incertitudes ne sont pas intégrées dans les résultats mentionnés dans les rapports d'essais.

7.Confidentialité

Les résultats d'analyse, sont la propriété du Client, LM s'engage à respecter toute confidentialité de ces résultats et à ne pas les divulguer à un tiers sauf après accord écrit du client.

8.Réclamation

Toute réclamation fait l'objet d'un traitement écrit et suivi (fiche de non-conformité) et le Client a droit à l'information concernant sa réclamation.

Le Client disposera d'un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de la réception du Rapport d'essais pour formuler une objection aux résultats.

Si le Client sollicite que l'analyse soit refaite, il en supportera le coût dans le cadre d'une nouvelle commande.

Une seconde analyse ne sera possible que si LM possède l'échantillon d'origine en quantité suffisante au moment de la réception de la réclamation du Client.

9.Responsabilité

Le Client ne pourra mettre en cause la responsabilité de LM que dans l'hypothèse où il démontrerait l'existence d'un dommage direct et immédiat résultant d'une violation fautive et intentionnelles de ses obligations dans le cadre de l'exécution du contrat et seulement si il a adressé à la société sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 6 (six) mois à compter de la découverte du préjudice.

Dans tous les cas dans l'hypothèse où la responsabilité de LM viendrait à être retenue, quelque-soit la nature du dommage, le montant de réparations mises à sa charge, de quelque nature que ce soit, toutes sommes confondues, ne pourra en aucun cas excéder le plus faible montant entre : Un montant équivalent à dix (10) fois les honoraires payés pour la seule prestation faisant l'objet de la réclamation et 15 000 €.

10.Attribution de juridiction

La loi applicable aux prestations de LM est la loi française.

En cas de contestation, le litige, de quelque nature qu'il soit, sera porté devant les tribunaux de Lille.